

DECISION N° 22-2023

Portant validation du devis de l'association Union Nationale des Jeunesses Musicales de France (UNJMF) pour la prestation du spectacle « Boom Boom Kids ».

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu le devis de l'association Union Nationale des Jeunesses Musicales de France (UNJMF) en date du 29/03/2022 pour la prestation du spectacle « Boom Boom Kids ».

Considérant que la proposition de l'association Union Nationale des Jeunesses Musicales de France (UNJMF) est la mieux disante.

DECIDE :

De valider le devis de l'association Union Nationale des Jeunesses Musicales de France (UNJMF) pour la prestation du spectacle « Boom Boom Kids » d'un montant de 2872,04 € HT.